



MAIRIE DE DIJON

Nous, Maire de la Ville de Dijon

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3 - L'arrêté temporaire du 5 avril 2024 relatif à la circulation réduite RUE CHABOT CHARNY, les 22 et 23 mai 2024,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de réseau électrique en façade que doit assurer l'entreprise DEMONGEOT – 12 rue de Cluj – 21000 DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, RUE CHABOT CHARNY, le 22 juillet 2024.

ARRETONS

ARTICLE 1 - L'arrêté temporaire du 5 avril 2024 relatif à la circulation réduite RUE CHABOT CHARNY, les 22 et 23 mai 2024, est abrogé et remplacé par les disposition du présent arrêté.

ARTICLE 2 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX
CIRCULATION RÉDUITE

Le 22 juillet 2024

RUE CHABOT CHARNY

La largeur de la chaussée sera réduite de moitié, au droit du numéro 22, sur 20 mètres linéaires.

La circulation se fera par alternat à l'aide de panneaux B15 et C18, avec un sens prioritaire en direction de la place Wilson.

La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face. La signalisation suivante sera mise en place de part et d'autre des véhicules :

- panneau « piétons, traversez », au niveau des passages piétons.

La vitesse sera limitée à 30 km/h

ARTICLE 3 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise DEMONGEOT, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
- Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
- l'entreprise DEMONGEOT,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Publié du au

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 23 avril 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN-GENDRE